

AVIS DE PUBLICATION

**RÈGLEMENT 2019-480
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-450
SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Paspébiac a adopté, à sa séance extraordinaire du 15 avril 2019, le Règlement numéro 2019-480;

QUE ce Règlement a pour objet et conséquence, de modifier l'article 5.2 du Règlement 2017-450 sur la gestion contractuelle afin d'introduire plus de souplesse dans le choix du système d'évaluation et de pondération des soumissions lors d'appels d'offres publics;

QUE ce règlement est en vigueur à la date de la publication d'un avis signé par le greffier;

QUE ce Règlement est disponible pour consultation au bureau de la Ville situé au 5, boulevard Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30;

Donné à Paspébiac, le 16 avril 2019 et publié le même jour sur le site internet de la Ville.

Annie Chapados, greffière adjointe